



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES
TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interdépartementale
des routes Centre-Ouest**

ARRÊTÉ n° 2026-N147-POI-86-04

**PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
SUR LA ROUTE NATIONALE 147 à l'occasion des travaux SNCF
Fermeture totale de la RN 147 du PR 43+000 au PR 50+400
dans les deux sens de circulation**

**Commune de Mignaloux Beauvoir
hors agglomération**

Le Préfet de la Vienne

VU le Code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8ème Partie – Signalisation Temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 décembre 2011 modifié ;

VU la note du 19 janvier 2023 relative au calendrier des jours « hors chantier » pour l'année 2023 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif au pouvoir des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création des directions interdépartementales des routes, modifié par le décret 2013-1181 du 17 décembre 2013 ;

VU la note annuelle des jours hors chantier en date du 29 janvier 2026 ;

VU le décret du 06 novembre 2024 du Président de la République portant nomination de M. BOULANGER Serge, Préfet de la Vienne ;

VU l'arrêté du 20 novembre 2023 du Ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires nommant Mr Philippe FAUCHET, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest, à compter du 1^{er} décembre 2023 ;

VU l'arrêté n° 2024-86-01 du Préfet de la Vienne en date du 25 novembre 2024 portant délégation de signature à M. FAUCHET Philippe, Directeur de la DIR Centre Ouest ;

VU l'arrêté n° 2025-86-02 en date du 22 octobre 2025 de Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest donnant délégation de signature aux agents placés sous autorité ;

VU la demande urgente de la SNCF en date du 12 décembre 2025 ;

VU l'avis favorable du Conseil Départemental de la Vienne en date du 05/02/2026 ;
VU l'avis favorable de la Maire de Moulismes en date du 26/01/2026 ;
VU l'avis favorable du Maire de Montmorillon en date du 15/01/2026 ;
VU l'avis favorable du Maire de Leigne S/Fontaine en date 26/01/2026 ;
VU l'avis favorable du Maire de Lussac les Chateaux en date 19/01/2026 ;
VU l'avis favorable de la Maire de Civaux en date du 02/02/2026 ;
VU l'avis favorable du Maire de Valdivienne en date du 03/02/2026 ;
VU l'avis favorable du Maire de Chauvigny en date du 16/01/2026 ;
VU l'avis favorable du Maire de Jardre en date du 27/01/2026 ;
VU l'avis favorable de la Maire de St Julien l'Ars en date du 09/02/2026 ;
VU l'avis favorable de la Maire de Mignaloux Beauvoir en date du 30/01/2026 ;

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures d'exploitation durant les travaux de réparation d'urgence sur la voie SNCF dans les deux sens de circulation, sur la RN 147 du PR 43+000 au PR 50+400, sur le territoire de la commune de Mignaloux Beauvoir.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La circulation sera interdite à tous véhicules, sur la RN 147, dans les deux sens de circulation du PR 43+000 au PR 50+400.

La fermeture de la RN 147 nécessite la mise en place des déviations suivantes :

(VL = Véhicule léger , PTAC <3.5T , PL = Poids lourds, PTAC >=3.5T)

Sens Limoges-Poitiers :

Les usagers seront déviés depuis Lussac les Chateaux par la RD 749 en direction de Chauvigny et la RD 951 en direction de Poitiers où ils reprendront la RN 147.

Les PL circulants entre Lussac les Chateaux et Mignaloux Beauvoir seront invités à faire demi-tour au carrefour giratoire de Nieul l'Espoir jusqu'au carrefour giratoire RN147 / RD 83 puis devront emprunter la RD 83 et 114B en direction de Civaux, la RD 749 direction Chauvigny puis la RD 951 en direction de Poitiers où ils reprendront la RN 147.

Une déviation uniquement pour les VL sera mise en place au niveau du carrefour giratoire RN147/ RD1 par la RD 1 en direction de St Julien L'Ars, puis la RD 951 en direction de Poitiers où ils reprendront la RN 147.

Sens Poitiers-Limoges :

Les usagers seront déviés depuis la liaison Nord Est de Poitiers par la RD 951 en direction de Chauvigny, RD 54 en direction de Montmorillon puis par la RD 729 en direction de Moulismes où ils reprendront la RN 147.

Une déviation uniquement pour les VL sera mise en place au carrefour giratoire RD951/RD1 par la RD 1 en direction de Nieul l'Espoir.

Article 2 :

Ces dispositions s'appliqueront du lundi 2 mars 2026 à 9h30 au vendredi 6 mars 2026, 16h00 (jours et nuit). Selon les aléas du chantier et climatiques le chantier pourra être décalé à la semaine suivante, du 9 au 13 mars 2026, selon les mêmes modalités.

Article 3 :

Des panneaux d'information seront mis en place, sur la RN 147 deux semaines avant le début des travaux.

La signalisation réglementaire du chantier, des barrages et des déviations, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (quatrième et huitième partie) sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise mandatée par la SNCF - SIGNALISATION 86, sous contrôle des services de la DIRCO, District de Poitiers.

Article 4 :

Les accès riverains seront maintenus.

Article 5 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 :

Lors de l'achèvement des phases de travaux et avant le rétablissement normal de la circulation, la chaussée devra être propre et satisfaire aux conditions normales de sécurité.

Article 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue de Blossac, BP 541, 86 020 Poitiers Cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 8 :

M. le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur au Recueil des Actes Administratifs et sur le site Internet de la DIRCO, affiché aux abords du chantier et disponible dans les véhicules et dont ampliation sera adressée à :

- au secrétaire général de la Préfecture de la Vienne ;
- au Chef de District de Poitiers ;
- au Directeur de la Sécurité Publique de la Vienne ;
- Le commandant du groupement de Gendarmerie du département de la Vienne ;
- Le Président du Conseil Départemental de la Vienne (transports scolaires) ;

—

et pour information à :

- Syndicat des Transporteurs Routiers de la Vienne ;
- La DDT de la Vienne ;
- A la Maire de Moulismes ;

- Au Maire de Montmorillon ;
- Au Maire de Leigne S/Fontaine ;
- Au Maire de Lussac les Chateaux;
- A la Maire de Civaux ;
- Au Maire de Valdivienne;
- Au Maire de Chauvigny ;
- Au Maire de Jardre ;
- A la Maire de St Julien l'Ars ;
- A la Maire de Mignaloux Beauvoir.

À Limoges, le **16 FEV. 2026**

Le Préfet de la Vienne,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Interdépartemental des Routes Centre Ouest et
par délégation,
Le directeur adjoint



Cédric MALFOIS